



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFECTURE DU CALVADOS

CABINET

SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Caen, le 17 novembre 2004

COMMUNIQUE DE PRESSE

Maintien de la fermeture de la pêche à la coquille Saint-Jacques de la Manche et de l'interdiction de la commercialisation

Le comité de suivi de la filière de la pêche à la coquille Saint-Jacques s'est réuni à la préfecture de région Basse-Normandie, préfecture du Calvados, ce jour avec les représentants de la filière pêche, les résultats des derniers prélèvements et analyses y ont été présentés.

Les résultats des derniers prélèvements et analyses effectués en début de semaine sur les gisements de coquilles Saint-Jacques entre Etretat et Gatteville confirment la présence de la toxine ASP à des taux de concentration pour certains d'entre eux supérieur à la norme autorisée.

Il semble néanmoins que le phénomène se stabilise.

En conséquence, la pêche des coquilles Saint-Jacques sur cette zone demeure interdite de même que leur débarquement et leur commercialisation.

De nouveaux prélèvements auront lieu dimanche et lundi prochains sur des points définis dans la zone.

Un dispositif d'accompagnement économique et social des entreprises de la filière (producteurs et mareyeurs) confrontées à ces difficultés est opérationnel sous la forme d'un guichet unique ouvert dans les services des affaires maritimes.

La profession évaluée en première analyse à 150 navires et 630 marins la flottille affectée par l'interdiction concernée.

Une nouvelle réunion des services de l'Etat et des professionnels se tiendra mercredi 24 novembre à 16 heures.

Coordonnées du Service de Presse et de Communication

Rue Saint-Laurent
14038 CAEN CEDEX

Stéphanie BOULENT/Martine COUDREY/ Josianne AUVRAY-DUBOIS

☎ 02.31.30.66.12/66.32/66.92 Fax 02.31.30.67.22

Mél : stephanie.boulent@calvados.pref.gouv.fr

Internet : www.calvados.pref.gouv.fr